

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 55/2024
23 décembre 2024

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de A&M BM Antwerpen par MiSt Invest (Groupe Meeusen)

Le 23 décembre 2024, l’Autorité belge de la Concurrence (l’Autorité) a approuvé l’acquisition de A&M BM Antwerpen par MiSt (Groupe Meeusen).

La concentration a été notifiée le 18 décembre 2024 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le Groupe Meeusen est un concessionnaire agréé des marques BMW et MINI et exploite un établissement dans la province d’Anvers. Le Groupe Meeusen est actif dans la vente au détail de voitures particulières neuves et d’occasion, l’entretien et la réparation, les services de carrosserie et la vente au détail de pièces détachées.

A&M BM Antwerpen est un concessionnaire agréé des marques BMW et MINI et exploite deux établissements dans la province d’Anvers. A&M BM Antwerpen est actif dans la vente au détail de voitures particulières neuves et d’occasion, l’entretien et la réparation, les services de carrosserie et la vente au détail de pièces détachées.

Les activités du Groupe Meeusen et de A&M BM Antwerpen se chevauchent dans la province d’Anvers sur les marchés (i) de la vente au détail de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs et d’occasion, (ii) de l’entretien et de la réparation de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers, (iii) de services de carrosserie pour voitures particulières et pour véhicules utilitaires légers, et (iv) de la vente au détail de pièces détachées pour voitures particulières et pour véhicules utilitaires légers.

Dans sa décision du 23 décembre 2024, l’Autorité constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).